

LES CARTOPHILES DU SOISSONNAIS

44^{ème} SALON DE LA CARTE POSTALES LE 7 JUIN 2026 et SALON MULTICOLLECTIONS

Foyer Socio-Culturel Georges BRASSENS – 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN
(SOISSONS)

REGLEMENT DE LA BOURSE

Article 1: Ce salon organisé par LES CARTOPHILES DU SOISSONNAIS est destiné à faciliter les contacts "ventes-achats-échanges" entre professionnels et particuliers.

Article 2: Les tables sont mises à disposition des exposants par l'Association, moyennant une participation de **10 € la table de 1,20 m**. La réservation n'est effective que lorsque le bulletin ci-dessous, dûment rempli et accompagné de son règlement **établi à l'ordre des "CARTOPHILES DU SOISSONNAIS"** nous est parvenu (**dernier délai le 30 mai**). Les chèques ne seront encaissés qu'après la Bourse.

Article 3 : Les tables seront attribuées par ordre d'inscriptions (date du cachet de la poste) et dans la limite des places disponibles.

Article 4 : Aucune annulation ne sera remboursée dans les 8 jours précédant la bourse (sauf accord préalable avec les organisateurs). Toute table inoccupée à 9 heures sera à la disposition des organisateurs et ne pourra donner lieu à un remboursement.

La salle est ouverte dès 7 heures aux exposants qui s'engagent à rester jusqu'à la fin du Salon (17 h).

Article 5 : Les exposants demeurent responsables des dommages ou autres dégradations causés aux locaux et au matériel mis à leur disposition. Les objets exposés ou entreposés dans le local de la bourse le sont aux seuls risques et périls de leur propriétaire, l'Association organisatrice ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de dommages, préjudices, etc... qui pourraient leur être causés.

Article 6 : Les exposants devront se mettre en conformité avec les réglementations en vigueur.

Article 7 : Dans l'intérêt d'un parfait fonctionnement de la bourse, l'Association se réserve le droit d'apporter toute modification à ce règlement. Elle se réserve le droit d'exclure sans indemnisation tout participant qui troublerait le bon déroulement de la bourse.

Article 8 : Le renvoi du bulletin de participation ci-dessous entraîne l'acceptation du présent règlement.



A découper et à retourner à l'adresse indiquée.

BULLETIN DE RESERVATION

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. :

Adresse email :

Thèmes de collections :

PROFESSIONNELS

Nom ou Raison sociale :

N° d'immatriculation R.C. :

PARTICULIERS

N° de CARTE D'IDENTITE :

Ou N° PERMIS DE CONDUIRE :

Délivré le par

(photocopies des documents à joindre obligatoirement)

Réserve :tables à 10 € la table de 1,20 m soit : euros.

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Bulletin à renvoyer à : M. Jean-Pierre Corneille.(06 78 03 56 84)

8 Rte de Chavigny,
02880 CUFFIES

DATE ET SIGNATURE